



## LE BILAN DE COMPETENCES

Un droit et un atout pour les salariés ...

Le bilan de compétences a fait la preuve de son efficacité depuis des années. Mais beaucoup de salariés en CDI ou en CDD ou de demandeurs d'emploi anciens titulaires de CDD, hésitent ou ne savent pas qu'ils peuvent en bénéficier.

**Votre bilan de compétences, c'est pour vous l'occasion privilégiée de :**

### **Vous êtes :**

- **salarié en CDD** ou  
demandeur d'emploi ancien titulaire de CDD  
*soit 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non,  
au cours des 5 dernières années  
dont 4 mois consécutifs ou non en CDD,  
au cours des 12 derniers mois  
soit 6 mois au cours des 22 derniers mois*

- **salarié en CDI**  
*(24 mois d'ancienneté en qualité de salarié  
consécutifs ou non, dont 12 mois  
dans l'entreprise actuelle)*

- **Faire le point** sur votre parcours professionnel et personnel, repérer et évaluer vos savoirs et compétences liés au travail, à la formation, à vos activités extraprofessionnelles
- **Préparer votre VAE** (Validation des Acquis de l'expérience)
- **Elaborer un projet** professionnel réaliste et argumenté, dans ou en dehors de l'entreprise : un nouveau métier, une formation, une VAE, une promotion vers un poste à responsabilité...

### **Votre bilan avec Project**

PROJECT vous propose de vous accompagner dans cette démarche active et vous aider à construire vos propres solutions en mettant à votre service un savoir-faire et une expertise reconnue, notamment pour les métiers du technique et du tertiaire :

- Une **prestation individuelle personnalisée** sur la base d'entretiens en face à face avec un praticien bilan PROJECT (un entretien de 60/90mn chaque semaine durant 2 mois environ aux horaires qui vous conviennent et hors temps de travail)
- **Des outils et tests fiables** (passeport PROJECT, rapport PERFORMANSE...)
- **Un document de synthèse**, reprenant le travail d'analyse des compétences et des axes de projet retenus à l'issue du bilan pour mettre en œuvre concrètement votre projet.

### **Comment bénéficier du bilan de compétences ?**

- Le **coût de votre bilan de compétences sera pris en charge**, en cas d'acceptation par le FONGECIF FRANCHE-COMTE ou votre OPCA (devis personnalisé sur demande)
- Un **RDV conseil** est obtenu sur simple demande à l'accueil ou par téléphone avec votre conseiller PROJECT, pour vous exposer les modalités, les démarches et l'accompagnement dont vous allez bénéficier au sein de notre centre de bilans.
- Vous retirez ensuite une **convention de prise en charge** pour votre bilan auprès d'un conseiller FONGECIF Franche-Comté. Le bilan de compétences démarre immédiatement après accord définitif des services du FONGECIF, soit 3 ou 4 semaines environ après la transmission par le salarié de sa convention dûment remplie et tamponnée par le centre de bilan de compétences agréé.

**PROJECT 7, rue Alfred de Vigny 25000 BESANCON [www.project-rh.fr](http://www.project-rh.fr)**

*habilité par le FONGECIF Franche-Comté comme centre de bilans de compétences*

**CONTACT pour infos & RDV : 03.81.41.36.17 / [contact@project-rh.fr](mailto:contact@project-rh.fr)**

**Arnaud BOUILLARD, responsable plate-forme « bilan de compétences »**